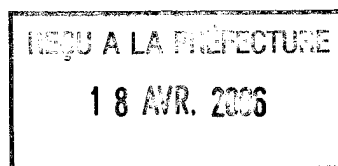


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 7e/15-06
Séance du 13 AVR. 2006



INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2006/I-7è/04 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Accorde les aides financières récapitulées ci-dessous, pour un montant total de :
42 695 €,
 - Commune de Riquewihr : 22 565 €
 - Commune de Riquewihr : 630 €
 - Commune de Soppe le Bas : 19 500 €
- 2) Précise que ces montants seront prélevés sur les crédits d'investissement inscrits au programme D011 fonction 312 nature 20414, enveloppe 80304

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet le 18 AVR. 2006
Publication: 21 AVR. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions